

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES
DU GIENNOIS**

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 15 février 2024

Le 15 février 2024 à 15 h 30, le Comité Syndical s'est réuni au centre administratif de Gien, sur convocation de Monsieur Yves BOSCARDIN, Président, en date du 9 février 2024.

Elus : 22

Présents : 19

Votants : 21

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes de Berry Loire Puisaye : Messieurs BONGIBAUT, CHAILLOU, GEOFFRENET, Mesdames LECHAUVE et NIANG.

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Messieurs BOSCARDIN, DEPRUN, GRAZIA, SALIN.

Communauté des communes Giennaises : Messieurs BATTESTI, BICHON, BOUCHER, CHABOREL, CHAUVETTE, Madame CORCELLE, Messieurs DELAGE, MEYER, MOREL, Madame ROLLANDO.

ETAIENT REPRESENTES :

Communauté de communes de Berry Loire Puisaye : Monsieur JACQUIER pouvoir à Mme NIANG

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Monsieur JEAN pouvoir à M BOSCARDIN.

ETAIENT ABSENTS :

Communauté de communes de Berry Loire Puisaye : Monsieur BOUGUET

Monsieur Rémi BICHON a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2024-01 - Débat sur les orientations budgétaires 2024

Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 fait obligation d'organiser un débat au sein de l'Assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) est annexé au présent compte rendu.

Monsieur le Vice-Président présente et commente le DOB :

Evolution des tonnages :

Le tonnage d'ordures ménagères est en baisse depuis la 2^{ème} année consécutive ; il convient de maintenir cette baisse.

Tonnages prévisionnels pour 2024 :

Les tonnages 2024 ont été estimés en fonction du réalisé 2023 afin de tenir compte des différentes évolutions.

Détermination des coûts :

Les prévisions financières des différents marchés de prestations ; marché de collecte, marché d'exploitation des déchèteries et marché de tri ; ont été effectuées avec les coefficients de révision publiés en début d'année.

Recettes 2024 :

Les recettes sont difficiles à estimer car les cours des matières sont fluctuants tout au long de l'année. A noter, les cartonnettes issues du tri sélectif sont actuellement reprises à 0 €. Les emballages plastiques de tri sélectif sont repris environ à 250 € / tonne, en 2023 la reprise montait à 600 € / tonne. Les cartons de déchèterie voient également leur reprise à la baisse mais le marché garantit un prix plancher à 20 €.

Charges d'investissement :

La dépense d'investissement la plus conséquente pour l'année 2024 sera l'acquisition de contenants ; bacs roulants OM et tri sélectif, bio seaux ... Le montant est estimé à 1, 5 millions et sera financé par un emprunt sur 15 ans.

Monsieur BOSCARDIN précise que les personnes ne pouvant pas bénéficier de bacs (sans possibilité de stockage) pourront se déplacer aux colonnes de tri.

Concernant les biodéchets, les personnes sans jardin qui ne peuvent pas installer un composteur, pourront apporter leurs biodéchets dans des abri-bacs disposés sur chaque commune.

Monsieur DELAGE demande si la distribution de composteurs se poursuit. Monsieur BOSCARDIN confirme que la distribution continue. Le marché de fourniture de composteurs se termine le 31/12/2024 et peut être renouvelé pour 1 année supplémentaire.

Monsieur CHAUVETTE précise que tous ces dispositifs ont pour objectif de faire baisser le tonnage des ordures ménagères.

Monsieur SALIN demande quel sera le volume des bacs.

Il est indiqué que pour les multi matériaux (emballages + journaux magazines) :

1 personne = 240 litres à partir de 2 personnes = 360 litres

Pour les ordures ménagères la taille des bacs sera adaptée en fonction de la composition du foyer mais le bac sera plus petit que celui des multi matériaux pour favoriser la baisse de tonnage des ordures ménagères.

Monsieur SALIN demande comment seront gérés les points de regroupements. Ces points resteront en place car la benne de collecte ne peut accéder en porte à porte.

Monsieur MOREL demande si les délais de distribution de bacs seront respectés. Monsieur BOSCARDIN est confiant, le prochain marché de collecte prévoit la collecte conteneurisée.

Messieurs BOSCARDIN et CHAUVETTE précisent que la conteneurisation répond à la réglementation.

Monsieur BOUCHER demande si les bacs sont liés à l'habitation ou à l'habitant. Monsieur BOSCARDIN répond que le bac est lié à l'habitation, il reste propriété du SMICTOM. Monsieur BOUCHER demande ce que feront les habitants ayant déjà acheté un bac. Généralement les gens conservent leur bac.

En dépenses d'investissement, Monsieur BOSCARDIN indique qu'il faudra prévoir la couverture de la zone de stockage des multi matériaux. Monsieur BICHON confirme que cela est nécessaire car les envois d'emballages sont problématiques pour le site d'Arrabloy.

Détail des participations du traitement (SYCTOM) :

La participation due au SYCTOM revient au niveau de 2020 après 3 années de hausse.

Participation demandée aux communautés de communes :

La participation demandée reste identique à l'année dernière.

2024 : 160.52 € / habitant

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, vu le Code général des collectivités territoriales, vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, vu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024, donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires pour 2024.

2024-02 - Marché de gestion des DMA Lot 2 Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables – Avenant n°1

Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN

Le SMICTOM a contracté un marché de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) - Lot 2 Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables le 17 juillet 2017 avec un début des prestations au 1^{er} aout 2017 pour une durée initiale de 5 ans. Par délibération du 3 février 2022, le comité syndical a choisi de reconduire ce marché pour une durée de 2 ans, le marché prend fin le 31 juillet 2024.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet la prolongation du marché de gestion des déchets ménagers Lot 2 – Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables pour une durée de cinq (5) mois soit du 1^{er} aout 2024 au 31 décembre 2024 inclus. Cet avenant est nécessaire afin de regrouper l'ensemble des marchés de gestion des déchets à une date commune, soit le 31 décembre 2024

ARTICLE 2 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Le Comité syndical,
après avoir pris connaissance de la présentation de l'avenant,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation au marché de gestion des déchets ménagers Lot 2 – Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables

AFFAIRES DIVERSES

➤ Déchetteries de Briare et Poilly lez Gien

Les barrières servant de garde-corps ont été condamnées en position fermées sur les déchetteries de Briare et Poilly lez Gien, le SMICTOM est en attente de devis pour procéder à des travaux d'aménagements afin d'abaisser la hauteur des quais tout en restant conforme à la réglementation.

➤ UVE (Unité de Valorisation Energétique) d'Arrabloy

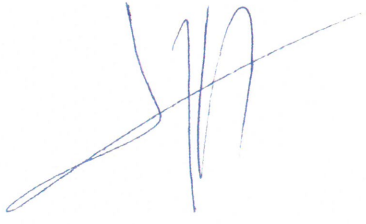
Monsieur BICHON informe les membres du comité syndical qu'une hausse du taux de mercure a été constatée. Il se peut que des habitants jettent des thermomètres ou baromètres au mercure dans leurs ordures ménagères. Une communication sera faite.

Monsieur BICHON rappelle l'incident des chiots retrouvés vivants dans la fosse de l'usine.

Monsieur BICHON demande qu'une communication soit faite auprès des habitants, afin de les inciter à favoriser le réemploi et ainsi éviter une hausse des tonnages des tout-venants en déchetteries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h30.
Fait à Gien, le 19 février 2024

Le secrétaire de séance
Rémi BICHON



Le Président,
Yves BOSCARDIN

